



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

POM

Question au Gouvernement n° 1711

Texte de la question

GESTION DE LA CRISE POLYNÉSIEENNE

M. le président. La parole est à M. René Dosière, pour le groupe socialiste.

M. René Dosière. Monsieur le Premier ministre, la réponse que vient de faire votre ministre de l'outre-mer est tout à fait conforme à son comportement partisan et partial durant les discussions. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Le recours à des élections générales pour résoudre la crise politique ne constitue pas une nouveauté, sauf pour Mme Girardin qui jusqu'alors n'en voyait pas l'utilité, contrairement à ce que préconisaient la plupart des responsables politiques, y compris à l'UMP.

Les vraies questions sont les suivantes : quand et comment ? Et sur ces points, la réponse de votre ministre est incomplète. Aucun progrès n'a été réalisé sur ces deux aspects, pour une raison simple : elle n'a cessé de soutenir ostensiblement la position de Gaston Flosse, qui exigeait une modification du mode de scrutin qu'il avait introduit dans la loi statutaire il y a moins d'un an.

L'ex-majorité plurielle a toujours affiché son hostilité au mode de scrutin imposé par M. Flosse, mais elle a bien entendu l'opinion exprimée par les présidents des deux assemblées. Ces derniers leur ont exposé quelle était l'attitude républicaine : on ne change pas de mode de scrutin au gré des circonstances.

Monsieur le Premier ministre, vous qui avez le souci du résultat, pensez-vous qu'il est possible de réussir une négociation quand le ministre de votre gouvernement devient le porte-parole d'une des deux parties ?

(*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Richard Mallié. La question !

M. René Dosière. Monsieur le Premier ministre, vous qui avez la responsabilité de la paix civile, envisagez-vous de reprendre en main le dossier polynésien, dès lors que votre ministre a lamentablement échoué (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et se trouve totalement discrédité ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer. Monsieur Dosière, à vous entendre, on pourrait croire que vous avez participé à des discussions auxquelles, pourtant, vous n'étiez pas convié ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Quelles que soient les déclarations faites par les uns ou par les autres, notamment par M. Temaru, qui parle beaucoup à la presse, je ne retiens que deux choses : ce que m'écrit et ce que signe ce dernier. Or il m'a écrit le 26 novembre dernier, dans un mémorandum d'ailleurs signé par l'ensemble des membres de sa délégation, qu'il souhaitait des élections générales, avec une loi organique permettant le retour au mode de scrutin antérieur. C'est lui qui me l'a demandé. Je n'ai rien à proposer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je suis là pour favoriser le rapprochement entre deux partenaires, je n'ai rien à imposer, je le répète. Du moment qu'il s'agit d'une suggestion de M. Temaru et qu'elle est acceptée par M. Flosse, je ne vois pas où est le problème. Par ailleurs, M. Temaru signe des engagements qu'il n'arrive pas à tenir. Il n'a cessé, depuis le début des discussions, de me dire qu'il allait respecter les décisions de justice. Vous qui avez l'habitude de lui donner des

conseils, monsieur Dosière, essayez de lui en donner de meilleurs : jusqu'à maintenant, dix décisions de justice nous donnent raison et lui donnent tort ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Les recours en justice de l'indépendantisme ont tous été rejeté. Et puis, monsieur Dosière, de votre côté, essayez de faciliter les choses et de faire en sorte que nous parvenions à un consensus, à un accord. C'est ce que nous souhaitons.

L'État, dans cette affaire, est d'une stricte neutralité. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Encore une fois, il ne propose rien. Il se limite à essayer de favoriser un processus consensuel entre les Polynésiens, parce que c'est à eux de décider de leur avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1711

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 2004